

## Notes pour l'homélie

### Paroisse Saint Denys de Vaucresson Paroisse Sainte Eugénie de Marnes la Coquette

Dimanche 10 novembre 2013 32<sup>ème</sup> dimanche Année C  
2M 7,1-2+9-14 2Th 2, 16 – 3,5 Lc 20,27-38

Ce n'est ni la première ni la dernière fois qu'on essaie de tendre un piège à Jésus. Aujourd'hui, ce sont des sadducéens qui s'y essaient. Ils sont du côté des Grands Prêtres qui condamneront Jésus. Contrairement aux Pharisiens, Grands Prêtres et sadducéens ne croient pas à la résurrection. Il faut dire que, du temps de Jésus, la pensée de la résurrection est relativement nouvelle ; certains y adhéraient, d'autres non.

Nos sadducéens veulent publiquement mettre le Christ en échec en démontrant, à partir de la loi de Moïse, que l'enseignement de Jésus conduit à des absurdités. Leur point de départ est exact. Il est prévu, dans la loi de Moïse, que si un homme marié meurt sans enfant, son épouse doit se marier avec le frère du défunt. Le garçon qui naîtra de cette union sera considéré comme le fils légitime du défunt et héritera donc de ses biens. A partir de cette loi, les sadducéens inventent un cas d'école absurde pour embarrasser Jésus. C'est d'ailleurs tellement absurde que Jésus ne va pas discuter ce cas.

Puisque ses adversaires utilisent la loi de Moïse, à son tour il va citer Moïse pour leur montrer leur erreur : les Patriarches sont toujours vivants puisque Dieu n'est pas le dieu des morts mais des vivants.

Pour des juifs, l'argument est définitif et absolu ; pour nous, il est faible. Il ne prouve rien, il ne fait qu'affirmer.

C'est vrai, et c'est bien ainsi ! Non seulement il n'existe aucune preuve de la résurrection, mais, plus encore, la résurrection de Jésus n'est pas une preuve. J'entends « preuve » au sens de démonstration mathématique contraignante. Les formules qui affirment : « *Je croirai quand je verrai* » ou bien : « *Je croirai quand on m'aura démontré ce que je dois croire* », ces formules sont la négation même de la foi. Si je vois ce que je dois croire, je n'ai plus à le croire. Et si on me démontre ce que je dois croire, je suis obligé d'admettre ce qu'on vient de me démontrer. Or, la foi suppose ma liberté. Je ne peux m'engager dans la foi que si je suis libre de le faire. J'étais libre le jour de mon ordination ; vous étiez libres le jour de votre mariage. Sinon, mon ordination et votre mariage seraient nuls.

Encore une fois, il n'existe pas de preuve de la résurrection. Et la résurrection de Jésus n'est pas une preuve car alors tous ceux qui l'ont vu ressuscité auraient été obligés de croire. Ce qui est loin d'être le cas !

Mais Dieu ne cesse de nous donner des signes. Le mot « signe » est utilisé par St Jean à la place du mot « miracle » qu'on trouve chez les autres évangélistes. Le signe a pour but de « faire signe », justement, c'est-à-dire d'orienter notre regard, d'attirer notre attention.

Dans notre foi, il y a des signes qui sont offerts à tous les croyants : ce sont les sacrements. En particulier le sacrement de l'Eucharistie que nous sommes en train de célébrer au cours de cette messe. Lorsque nous communions, nous ne recevons pas que du pain ; nous recevons, à travers l'apparence du pain, la présence du Christ, mort et ressuscité pour nous. Le sacrement du pardon est aussi, à sa manière,

un signe sacramentel de résurrection. Dans la parabole du fils prodigue, le père qui pardonne à son cadet dit de lui : « Mon fils était mort, et il est revenu à la vie. »

Il y a également des signes qui sont proposés à tous les êtres humains, qu'ils soient chrétiens ou non. Je parlais hier avec un jeune couple qui préparait avec moi le baptême de son enfant. Notre conversation a porté sur le prodige que représente la naissance d'un être humain. Nous savons tous, maintenant, quelle est le processus biologique qui mène à la naissance ; mais un enfant qui naît est tout autre chose qu'un ensemble de cellules ; il est une intelligence en construction, une liberté en devenir, une conscience progressive de soi et d'autrui. Un enfant vient de ses parents, mais il est plus que l'addition de deux cellules primordiales. La naissance d'un enfant va infiniment au-delà d'un processus physique : j'y vois un signe de la résurrection à venir. Si la mort est inscrite dans notre nature, il me semble que la résurrection ne l'est pas moins, mais d'une manière plus cachée, d'une manière qu'il nous appartient de déchiffrer.

Et puis, il y a des signes de la résurrection qui prennent place dans la vie de chacun. Quels sont les signes de la résurrection dans votre vie et dans la mienne ? En d'autres termes, comment le Christ ressuscité fait-il signe à chacun de vous, et me fait-il signe ? Pour faire signe aux sadducéens qui connaissent bien la loi de Moïse, Jésus s'est appuyé lui-même sur Moïse afin de rejoindre ses adversaires là où ils en étaient. Sa pédagogie est toujours la même : il s'adresse à nous par la vie de l'Eglise, par sa Parole et ses sacrements ; et, de plus, il fait signe personnellement à chacun. Pour rechercher ces signes personnels, la prière – qui est d'abord une écoute de notre part avant d'être une réponse - est nécessaire pour discerner comment le Seigneur fait signe à chacun, me fait signe à moi.

Lorsque Jésus répond aux sadducéens que Dieu est le Dieu non des morts mais des vivants puisqu'il est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, il ne donne pas une preuve, mais il fait signe à leur intelligence et à leur foi ; à eux de prier et de chercher. C'est ainsi que Jésus a agi hier, c'est ainsi qu'il agit aujourd'hui avec nous.

Pour terminer par un sourire : si vous vous dites, en ce moment-même, que le Seigneur ne vous a jamais donné aucun signe de sa résurrection dans votre vie, il faut vite téléphoner au Saint Père ; il vous répondra et vous parlera mieux que moi ! Et merci transmettre sa réponse à tous !